



DECLARATION LIMINAIRE
AUX CAP N°2 ET CAP N°3 du 6 Septembre 2011

Cette CAP locale consacrée au recours en notation de la campagne 2011 de notation en filière gestion publique est l'occasion de rappeler notre attachement à quelques principes que la CGT défend en ce qui concerne ces notations :

- **La levée intégrale des quotas qui pénalisent les agents dans leur déroulement de carrière.**

Cette année, cette réalité s'illustre dans plusieurs des recours que nous examinerons.

- **L'abandon des références aux objectifs individuels.**

Les suppressions d'effectif des dernières années rendent les objectifs fixés de plus en plus difficile à réaliser. Cela entraîne bien évidemment une détérioration des conditions de travail par le développement de relations conflictuelles, la montée des individualismes et le recul du travail en équipe et de l'entraide.

- **Le maintien en 2013 de la note chiffrée, seul élément objectif qui fait lien avec la carrière.**

La note chiffrée par l'application d'un barème de référence permet de lisser les distorsions et inégalités entre les divers notateurs. Un seul et unique entretien professionnel, des voies de recours, dès lors limités drastiquement, ne feront qu'accroître les inégalités entre les agents des différents services.

- **Une opposition farouche à l'application de la prime de fonction et de résultat (PFR) dont le décret et circulaire d'application vient d'être publié le 29 août 2011.**

Elle est inacceptable du fait qu'elle repose sur des jugements plus ou moins subjectifs avec des disparités d'un poste à l'autre, d'un département à l'autre, des objectifs réalisables ou non en fonction des effectifs attribués ou non.